

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00212
Numéro SIREN : 450 435 771
Nom ou dénomination : LE RICHELIEU

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 5279



Greffe du tribunal de commerce de Bastia

Palais de Justice - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Téléphone : 0495348470

www.greffe-tc-bastia.fr - www.infogreffe.fr

AL/2003 B 00212

LE RICHELIEU

RÉSIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DE-PIETRABUGNO

Nos références : AL/2003 B 00212

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE RICHELIEU

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

RÉSIDENCE TERRA ROSSA
20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 450435771 R.C.S Bastia

Le greffier soussigné constate le 06/12/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 01/12/2021, enregistré sous le numéro 2021/5279, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2020

Récépissé délivré le 06/12/2021

Le greffier

Maître Nicole CASANOVA



Désignation de l'entreprise			SARL LE RICHELIEU			Neant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise			RESIDENCE TERRA ROSSA 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO						
SIRET			4 5 0 4 3 5 7 7 1 0 0 0 1 6						
Durée de l'exercice en nombre de mois *			1 2		Durée de l'exercice précédent *			1 2	
						Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	28 546	012		28 546		
		Autres *	014	1 804	016	1 804			
	Immobilisations corporelles *		028	73 996	030	70 051	3 945		
	Immobilisations financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044	104 346	048	71 855	32 491		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 188	052		2 188		
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	4 471	074		4 471		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	48 015	086		48 015		
	Charges constatées d'avance *		092	246	094		246		
Total II		096	54 921	098		54 921			
Total général (I+II)		110	159 267	112	71 855	87 412			
PASSIF							Exercice N 1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	7 622		
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	762		
	Réserves réglementées *					130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131				
	Report à nouveau					134	9 464		
	Résultat de l'exercice					136	921		
	Provisions réglementées					140			
Total I					142	18 769			
Provisions pour risques et charges					Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	20 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	578		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	40 138	48 064		
	Produits constatés d'avance					174			
Total III					176	68 642			
Total général (I + II + III)					180	87 412			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SARL LE RICHELIEU Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens		215	214	46 172	
		Services *		217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224	730	
	Subventions d'exploitations reçues				226	21 347	
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	68 250	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	19 856	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	199	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	24 882	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	743	244	1 072
	Rémunérations du personnel *				250	14 434	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 962	
	Dotations aux amortissements *				254	1 923	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	2
Total des charges d'exploitation (II)					264	68 330	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(80)	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290	1 002	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I))		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	921	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	921	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	21 347	
	Droit divers						
	Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis B)	643			
Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies I)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis E)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 A bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 13 227 dont imputés sur le résultat :						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	
					372	20 426	

SARL LE RICHELIEU
S.A.R.L. au capital de 7 622,00 Euros
Siège social : RESIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
R.C.S : 2003B00212

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021

Le 30/06/2021,
à 10 Heures,

Madame NOUR BOUABDELLI, détenant 50 parts sociales,
Monsieur Abdelhak BOUSSOUFA, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **SARL LE RICHELIEU**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Abdelhak BOUSSOUFA, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,

- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 921,03 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 921,03 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **9 464,31 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **10 385,34 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **10 385,34 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 0,20 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 10 385,14 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute du gérant qui s'élève à 13 161.33 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

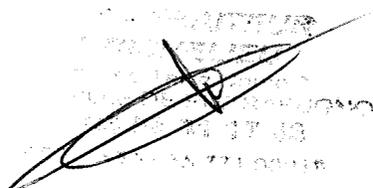
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



The image shows a handwritten signature in black ink over a faint, circular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or reference number. The signature is written in a cursive style.

SARL LE RICHELIEU
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,00 Euros
Siège social : RESIDENCE TERRA ROSSA

20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO
R.C.S : 2003B00212

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2021
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

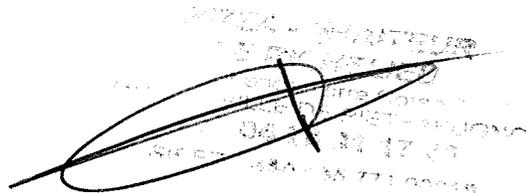
Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir un **bénéfice** de **921,03** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **9 464,31** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **10 385,34** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **10 385,34** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 10 385,34 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance

A handwritten signature in black ink is written over a faint, circular stamp. The stamp contains some illegible text, possibly a date or a reference number, but it is mostly obscured by the signature.

